

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
18/06/2025
Date d'affichage
26/06/2025
Nombre de conseillers :
En exercice.....23
Présents.....13
Votants.....18
Réf : 2025-037
Objet : Renouvellement du contrat de l'intervenante sportive
Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 30/06/2025 et qu'elle a été rendue exécutoire le 30/06/2025
Le Maire, A. MOMON

Le vingt-six juin deux mille vingt-cinq à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Josiane PACHOLKI, Eric SAINT SEBASTIEN, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Alain GUYONNET, Hermann TYNDAL, Sébastien DERREUMAUX, Valérie BOCQUEL, Geneviève DARGNAT, Gerty EMBOULÉ, Daniel PIGNOT, Olivier BEUDAERT, Régine BRAUN, Nicolas POUZET et Pascale PALARD formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :  
Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE  
Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN  
Elisabeth FRONTIN pouvoir à Erix SAINT SEBASTIEN  
Hermann TYNDAL pouvoir Brigitte GOUYON  
Geneviève DARGNAT pouvoir à Josiane PACHOLSKI

Absent(s) :  
Sébastien PELLERIN, Alain GUYONNET, Nicolas POUZET, Nassima VIGUIER et Adeline FAIDER-LOGET

Secrétaire de séance : Josiane PACHOLSKI



Réf : 2025-037- Renouvellement du contrat de l'intervenante sportive

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le contrat actuel de l'intervenante sportive en charge des interventions dans les écoles, prenant fin le 4 juillet 2025,

Entendu Monsieur le Maire,

- SIGNALER la nécessité d'assurer la continuité des activités sportives dans le cadre scolaire,
- PRÉCISER l'intérêt pour la collectivité de maintenir une offre sportive régulière, adaptée aux besoins des établissements scolaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents,

- De renouveler le contrat de l'intervenante sportive scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 et jusqu'au 3 juillet 2026, à temps non complet, sur la base de 23h30 hebdomadaires sur 35h.
- Ce contrat sera établi sur le grade d'adjoint d'animation territorial, échelon 10, avec un indice brut (IB) de 419 et un indice majoré (IM) de 377.
- Ce renouvellement permettra de garantir une continuité dans les interventions sportives au sein des écoles, dans le respect du cadre budgétaire de la commune.
- Le Maire est autorisé à signer le contrat et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 30/06/2025

Le Maire, Alain MOMON

Secrétaire de séance : Josiane PACHOLSKI

